



à propos des devoirs des parents

Par **patdevelours29**, le **06/09/2013** à **09:14**

Voilà les faits:
Depuis l'année dernière , nous sommes inquiets du sort réservé aux enfants de notre voisine veuve depuis peu.
En effet, celle-ci quitte très souvent son domicile la nuit pour ne rentrer que le lendemain matin
Elle laisse ses enfants seuls à la maison .
Ceux-ci sont mineurs et le plus jeune est en primair
Que faire?
Imaginez un début d'incendie
Cette situation n'est pas normale et nous aimerions bien que notre inquiétude prenne fin[smile17]

Par **amajuris**, le **06/09/2013** à **11:58**

bjr,
je vous conseillerais de prendre contact avec les services sociaux de la mairie.
cdt

Par **patdevelours29**, le **07/09/2013** à **10:02**

Je vous remercie pour votre réponse mais nous l'avons fait par le passé(vous n'allez sans doute pas le croire mais son défunt mari la battait)
Notre signalement auprès du CCAS n'a jamais été pris en considération et a été traité comme un simple querelle de voisinage
Le maire a aussi été prévenu ainsi que les services sociaux de notre commune
Autant dire que nous n'avons pas été pris au sérieux
Par contre, nous avons subi jusqu'à il n'y a pas très longtemps des "représailles" de la part de notre "aimable" voisine qui nous ont quelque peu déstabilisé: propos injurieux tenus lors de soirées hautement alcoolisées organisées à son domicile, calomnies en tout genre...
Enfin bref, pour avoir précédemment signalés ce qui nous paraissait anormal dans le comportement de cette mère de famille, c'est nous (mon mari et moi-même) qui passons pour des personnes infréquentables à qui on ne dit plus

bonjour.
Personnellement, j'ai trouvé la facture un peu salée et ne souhaite pas en tant que responsable du bien-être des miens reprendre ce genre de bataille épuisante et ne débouchant sur rien de concret.
Ce que nous aurons appris, c'est que l'on prononce de beaux discours à différents niveaux mais qu'il ne semble pas qu'ils soient suivis de beaucoup d'effets

Par **amajuris**, le **07/09/2013 à 12:07**

bjr,
pour être pris au sérieux faite un courrier recommandé avec AR au maire de votre commune.
ainsi il y aura des traces de votre intervention et le maire ne pourra pas dire qu'il ne savait pas.
cdt